

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
ASSOCIATION ACTIV'ATHLON
MAISON HENRI
1ER ETAGE
10 RUE DE L'EGLISE
73000 BASSENS

Attestation d'assurance Responsabilité générale

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

> **Assuré** : 294337/G - ASSOCIATION ACTIV'ATHLON MAISON HENRI 1ER ETAGE 10 RUE DE L'EGLISE 73000 BASSENS

Au titre du contrat Responsabilité N° C2021-7547, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **8 000 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment :

Garanties	Montants
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel	8 000 000 €
dont Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel	3 000 000 €
dont Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel	800 000 €
Dommages résultant de la pratique d'une activité garantie dans un local occasionnel d'activités	350 000 €
Responsabilités après travaux ou livraison	600 000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 €
Dommages aux biens confiés	2 000 €
Dommages aux biens des salariés	30 000 €
Faute inexcusable ou intentionnelle	2 000 000 €
Défense pénale et recours	75 000 €
Assistance aux personnes	Selon convention

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 16 janvier 2023
Pour SMACL Assurances,
Le Directeur Marchés